

**Zeitschrift:** Ingénieurs et architectes suisses  
**Band:** 124 (1998)  
**Heft:** 7

## Wettbewerbe

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 07.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

une large palette de couleurs qui permet en tout temps de faire le lien entre les conditions de stations et les plantes indicatrices caractéristiques. La clé est complétée par une multitude d'informations, telles qu'écogrammes, illustrations de plantes indicatrices, commentaires spécifiques à chaque station, ainsi que sur les sols, références bibliographiques, etc.

Bien que de nombreuses études phytosociologiques aient déjà été effectuées dans la région (Krähenbühl, Richard, etc.), ce document présente pour la première fois une vue synthétique de l'ensemble des stations forestières du canton du Jura et du Jura bernois. En même temps, il permet à tout un chacun de se familiariser avec une approche stationnelle qui était réservée jusqu'ici aux seuls spécialistes en la matière. Pour le forestier de terrain, il constitue un outil précieux pour mieux cibler ses interventions sylvicoles.

Le lecteur intéressé trouvera en page d'annonces 2 de notre N° 6 du 4 mars dernier une annonce avec bulletin de souscription.

## Assemblée générale A<sup>3</sup>E<sup>2</sup>PL

Samedi 20 juin 1998, 10 h 30, Sion

L'assemblée générale ordinaire de l'association aura lieu dans les locaux de l'Institut universitaire Kurt Bösch, en parallèle à celles de la GEP, l'Association des anciens élèves de l'EPFZ, et de la SAV, Société académique du Valais, suivies d'une conférence de M. Charles Kleiber, secrétaire d'Etat à la science et à la recherche.

A l'issue des trois assemblées, les participants se réuniront pour assister à la conférence de M. Kleiber. A l'occasion de cette manifestation conjointe, un programme de visites et d'excursions sera proposé du mardi 16 au dimanche 21 juin sur les thèmes

- nature et Valais traditionnel
- technologie et Valais moderne
- Valais culturel et gastronomique.

Nous vous engageons d'ores et déjà à retenir ces dates afin de profiter du sympathique accueil que nous réservent nos collègues et amis valaisans.

## Cycle d'orientation de Montbrillant, Genève<sup>1</sup>

### Résultats

- |                      |  |
|----------------------|--|
| 1 <sup>er</sup> prix | Jürg Weber et Andreina Bellorini, Weber & Hofer SA, Zurich   |
| 2 <sup>e</sup> prix  | Patrick Aeby, Kaveh Rezakhanliou, Jan Perneger, ARP architectes, Genève  |
| 3 <sup>e</sup> prix  | Lorenzo Lotti, Alfonso Esposito, AUA, architectes et urbanistes associés, Carouge  |
| 4 <sup>e</sup> prix  | Regina et Alain Gonthier, architectes, Berne   |
| 5 <sup>e</sup> prix  | Andréa Bassi, Atelier d'architecture, Genève   |
| 6 <sup>e</sup> prix  | Jean-Pierre Tripod, Jacques Wirthner, Christian Tripod, Tridimensions, architectes, architectes d'intérieurs, space planners, Genève |

- |                     |  |
|---------------------|--|
| 7 <sup>e</sup> prix | Bureaux associés Bolliger & Lellouch SA, et W. Francesco, architectes, Genève  |
| 8 <sup>e</sup> prix | Jeanne et Francesco Della Case, Eric Frei, Bureau de la Maison Libre, Lausanne |

Mention Albert Cornaz, Thierry Cornaz, Daniel Champion, A. Cornaz & Associés Sàrl, Bureau d'architectes, Nyon

L'exposition a lieu du 3 au 19 mars 1998, à l'espace d'expositions de la Ville de Genève, rue du Stand 12, Genève, de 8 à 12 h et de 13 à 17 h

<sup>1</sup> Voir IAS N° 15-16 du 16 juillet 1997, pp. 348-349

## Site hospitalier, Estavayer-le-Lac

### Résultats

Ce concours d'architecture lancé par l'Association des communes de la Broye, a vu les résultats suivants.

### Projets primés

- |  |              |   |
|--|--------------|---|
| 1 <sup>er</sup> rang, 1 <sup>er</sup> prix | Fr. 30 000.- | Henchoz-Lezzi, architectes associés, Grand-Lancy. Collaborateurs: Henchoz Joëlle, Jaques Martin                   |
| 2 <sup>e</sup> rang, 2 <sup>e</sup> prix   | Fr. 27 000.- | Bureau d'architecture Jean-Luc Grobety, Fribourg. Collaborateurs: Bärtschi Antoine, Fauchère Marc, Gerbex Laurent |

- |  |              |   |
|--|--------------|---|
| 3 <sup>e</sup> rang, 3 <sup>e</sup> prix | Fr. 17 000.- | Atelier Gamme Architecture, Lausanne. Collaborateurs: Vouillamoz Vincent, Fontana Mario |
|--|--------------|---|

- |  |              |   |
|--|--------------|---|
| 4 <sup>e</sup> rang, 4 <sup>e</sup> prix | Fr. 15 000.- | Ponzo Guido, architecte EPFL-SIA, Fribourg. Collaborateurs: Pauchard Pascal, Carera Sylvain |
|--|--------------|---|

- |                              |              |   |
|------------------------------|--------------|---|
| 5 <sup>e</sup> rang, mention | Fr. 13 000.- | Bureau d'architecture Andrey – Schenker – Sottaz SA, Fribourg |
|------------------------------|--------------|---|

## EUROPAN 5: les nouveaux paysages de l'habitat – déplacement et proximité

### Ouverture

EUROPAN 5 sera lancé le 6 avril prochain dans dix-neuf pays européens et a choisi à cette occasion les délaissés urbains des villes européennes et leur croisement avec les réseaux de déplacement comme champ d'investigation: comment inventer de nouvelles formes de paysage urbain? Comment éviter le modèle de la banlieue tentaculaire? Peut-on concilier densification urbaine, espaces collectifs, nature et désir pour les habitants d'un habitat fortement individualisé? Suivant quelle logique et quel traitement spatial les réseaux peuvent-ils favoriser les liaisons urbaines au lieu d'être des facteurs de coupure spatiale?

Soixante sept villes d'Europe ont soumis des sites à la consultation qui seront jugés par treize jurys. Les pays organisateurs sont la Belgique, la Croatie, L'Espagne, l'Italie, la France, la Finlande, la Grèce, les Pays-Bas, l'Allemagne, le Portugal, la Suisse et le Royaume-Uni.

Pour cette session, l'Autriche présente un seul site, en partenariat avec la Suisse, et Chypre un site également, en partenariat avec le concours grec.

Enfin, EUROPAN poursuit le développement de ses relations avec les pays d'Europe centrale et orientale: chacun des pays suivants présente un site, dans le cadre d'une procédure d'évaluation commune, en partenariat avec d'autres pays organisateurs: la Bul-

garie (Sofia), l'Estonie (Tallinn), la Hongrie (Budapest), la Roumanie (Timisoara) et la Slovaquie (Kosice).

Pour cette session, EUROPAN souhaite mettre l'accent sur la réflexion thématique des concurrents et promouvoir les échanges européens sur leurs idées. C'est pourquoi, parallèlement à la procédure de sélection des projets dans les jurys nationaux, une commission d'experts européens produira une analyse comparative européenne des idées proposées afin de nourrir le travail des jurés.

### Calendrier

Inscriptions aux concours: 6 avril-6 juillet 1998

Rendu des propositions: 30 septembre 1998

Présélection thématique des propositions par les jurys nationaux: octobre-novembre 1998

Commission d'analyse européenne, Forum des villes et des jurys: décembre 1998-janvier 1999

Jurys nationaux: février 1999

Proclamation des résultats: 28 février 1999

Forum européen des résultats: septembre 1999

EUROPAN, secrétariat européen, La Grande Arche, pilier nord, F-92044 Paris La Défense cedex 41, tél. 0033/140812447, fax 0033/140812458.

E-mail: europan@club-internet.fr.

<http://www.europan.gamsau.archi.fr>

## Prix européen de la reconstruction de la ville

La cinquième session du Prix européen de la reconstruction de la ville sera organisée en 1998 par la Fondation Philippe Rotthier pour l'architecture.

Ce prix triennal, d'un montant total de 30 000 Ecus, sera réparti en trois prix de 10 000 Ecus chacun, décernés respectivement pour:

- la réalisation d'un espace public (une rue, une place, etc.) ou d'un ensemble urbain de type traditionnel,
- un édifice ou un ensemble d'édifices publics dont le caractère monumental contribue à l'embellissement du quartier qui les accueille,
- une construction traditionnelle, habitation ou lieu de travail, qui s'inscrit en continuité d'un tissu urbain existant.

Les ouvrages doivent être réalisés principalement en matériaux durables et participer à la reconstruction d'un monde permanent, solide, beau et commun à tous.

Les prix seront attribués sur examen d'un dossier comportant toutes les informations utiles à la lecture du projet: situation, plans, coupes, façades, détails, photographies, etc. Dans toutes les catégories, et au-

delà de la présentation des ouvrages eux-mêmes, les auteurs de projet mettront en évidence le contexte dans lequel s'insère leur création ainsi que tous les éléments qui contribuent de manière significative à la qualité de l'environnement.

Les ouvrages doivent être achevés ou en voie d'achèvement et leur réalisation remontera au maximum à 1995.

Le prix sera décerné dans le courant du mois de juin 1998 et le jury comprendra, entre autres, Javier Cenacelaya, architecte (Bilbao), Maurice Culot, architecte (Paris), Anne-Thérèse Dazelle, architecte (Nantes), Charles Jencks, historien de l'architecture (Londres), Léon Krier, architecte (Claviers), Erik Orsenna, écrivain (Paris), Pierre Sicard, architecte (Tarbes). Le secrétariat du jury sera assuré par Caroline Mierop, architecte.

L'architecte Philippe Rotthier, fondateur du prix, sera présent aux délibérations du jury.

Trois médaillons de bronze créés à l'occasion du prix par le sculpteur Hoepfner, d'après un dessin de Léon Krier, seront apposés sur les édifices ou les espaces

publics primés. Les réalisations couronnées feront l'objet d'une publication. La Fondation pour l'architecture à Bruxelles présentera en automne 1998 une exposition des projets sélectionnés par le jury.

*Renseignements et remise des dossiers (au plus tard le 13 avril 1998): Fondation pour l'architecture, rue de l'Ermitage 55, B-1050 Bruxelles, Belgique, tél. 32.2/640 20 71, fax. 32.2/640 46 23*

## Prix ASPAN-SO et FSP 1998: «Le paysage reconquis»

L'Association suisse pour l'aménagement national, groupe de Suisse occidentale (ASPLAN-SO) et le Fonds suisse pour le paysage (FSP) lancent un concours sous ce titre. Le prix sera décerné le 16 octobre 1998. Il distinguera et primera une démarche exemplaire de sauvegarde, de restauration ou de définition d'un paysage à l'ère postindustrielle.

Notre territoire est parsemé de fragments postindustriels inutilisés tels que :

- installations de transport (routes, voies ferrées, conduites d'énergie, etc.),
- constructions (fabriques, dépôts, etc.).

Par l'attribution d'un prix, l'ASPLAN-SO et le FSP entendent souligner l'urgence de définir la façon dont ces ouvrages, maintenant désaffectés, sont à traiter. Peut-on encore leur trouver une affectation? Faut-il les détruire, se contenter de les masquer ou doit-on revenir au *statu quo ante*? Comment procéder à la sauvegarde d'un paysage postindustriel?

Le titre «Le paysage reconquis» indique que les valeurs naturelles devront faire partie intégrante et seront le sujet essentiel des propositions présentées au concours. La remise en valeur d'un paysage, au sens large du terme, sera prédominante dans les propositions intégrant des objets postindustriels rénovés, as-

sainis, transformés ou même supprimés.

Pour l'attribution du prix, le jury tiendra notamment compte des critères suivants :

- le caractère exemplaire de l'ouvrage, du projet ou de la démarche, au sens où il peut servir de référence dans d'autres cas,
- son caractère durable,
- son efficacité en matière de sensibilisation ou de perception en faveur du paysage vis à vis du public,
- son adéquation aux préoccupations de la collectivité locale,
- son insertion dans l'environnement;
- la mise en valeur d'aspects historiques, esthétiques et naturels.

Le concours est ouvert à toute personne ou collectivité publique au privée ayant mené à bien une proposition, un projet ou une réalisation dans le sens du thème du concours, dans les cantons de Berne, Fribourg, Genève, Jura, Neuchâtel, Valais ou Vaud. L'ASPLAN-SO a déjà décerné deux prix, en 1994 et 1996.

*Informations complémentaires et programme: secrétariat de l'ASPLAN, SO, c/o Beat Plattner, rue de la Majorie 8, 1950 Sion 2, tél. 027/322 5360, fax 027/323 41 20*

## Centre de loisirs et de sports, Romont/FR

### Ouverture

La commune de Romont organise un concours public d'architecture combiné de projets et d'idées pour la création d'un centre de loisirs et de sports, ouvert aux architectes établis dans le canton de Fribourg et inscrits au registre des personnes autorisées avant le 1<sup>er</sup> janvier 1998. Les architectes intéressés peuvent prendre connaissance d'un extrait du règlement et du programme auprès de l'administration communale, rue du Château 93, 1680 Romont, du 9 au 27 mars 1998. Ils adresseront une demande écrite accompagnée d'une enveloppe C5 affranchie avec leur adresse exacte. Aucune commande téléphonique ou par fax ne sera admise. Inscription: par écrit à l'adresse de l'organisateur, avec mention du N° du registre des personnes autorisées de l'OCAT, dernier délai 27 mars 1998 (timbre postal). En outre, une copie du récépissé d'un versement de Fr. 350.- au CCP 17-17 252-5,

Ville de Romont, avec mention «Commune de Romont – concours d'architecture pour un centre de loisirs et de sports "en Bouley"» est requise. Cette somme sera remboursée aux concurrents qui rendront un projet admis au jugement.

### Délais

Distribution des documents: 20 avril 1998

Rendu des plans: le 17 août 1998

Rendu de la maquette: 4 septembre 1998

### Membres professionnels du jury

Walter Hunziker, arch. FAS/EPF/SIA, Berne; Vincent Mangeat, prof. EPFL, arch. FAS/EPF/SIA, Nyon; Flora Ruchat-Roncati, prof. EPFZ, arch. FAS/EPF/SIA, Zurich; Christian Wiesmann, arch. EPF/SIA, Fribourg. Suppléant: Thomas Urfer, arch. FAS/EPF/SIA, Fribourg